



HAL
open science

BIOSE - Biologie, santé et environnement

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. BIOSE - Biologie, santé et environnement. 2017, Université de Lorraine. hceres-02029725

HAL Id: hceres-02029725

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029725>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

École doctorale 266 Biologie, Santé et Environnement

Université de Lorraine

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 01/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

François Dauphin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Membres du comité d'experts

Président :

M. François DAUPHIN, Normandie Université

Experts :

M. Flavien DARDELLE, LPS-BioSciences Orsay

M. Guy DELRIEU, Université Grenoble Alpes

M. Frédéric GARABÉTIAN, Université de Bordeaux

M. Thierry RIGAUD, Université Bourgogne Franche-Comté

Délégué scientifique du HCERES :

M. Christian GIAUME

Évaluation réalisée en 2016-2017
sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016
et d'une visite de l'ED en décembre 2016

Présentation de l'école doctorale

L'Université de Lorraine (UL) dispense une formation doctorale qui concerne environ 1800 doctorants avec un flux de soutenance de doctorats de l'ordre de 360 docteurs par an. Ce potentiel s'appuie sur l'implication de plus de 3800 chercheurs et enseignants-chercheurs, de plus de 60 unités de recherche (UR) fédérées au sein de dix pôles scientifiques. Les huit écoles doctorales (ED) de l'UL sont intégrées au collège lorrain des écoles doctorales (CLEd) dont les missions sont de coordonner la formation doctorale professionnalisante, de renforcer la visibilité (notamment internationale) du doctorat et d'assurer le suivi et l'insertion professionnelle des docteurs formés à l'UL. Le CLEd est dirigé par un Conseil articulé autour des directions des huit ED de l'UL, du vice-président du Conseil scientifique de l'UL, d'un représentant doctorant par école doctorale, plus un représentant du Conseil scientifique et d'un coordinateur élu. Son budget, d'environ 600 k€, est essentiellement centré sur le budget de fonctionnement des ED (37 %), la formation transversale (30 %), la mobilité des doctorants (12 %) et l'aide au pilotage (5 %).

L'ED *Biologie, Santé et Environnement (BioSE)* est une des deux ED en Sciences de la Vie et de l'Environnement (SVE) de l'UL. Deux établissements sont associés : le CNRS et l'INSERM ; un 3^{ème} établissement, le *Luxembourg Institute of Health*, est en cours d'association. L'ED *BioSE* bénéficie d'un secrétariat assuré par une personne à temps plein, localisé dans l'Atrium de la Faculté des Sciences et Techniques.

L'ED s'appuie sur 17 UR dont deux sont basées au Luxembourg. De spectre large en SVE, les domaines disciplinaires abrités par l'ED *BioSE* correspondent à l'ingénierie moléculaire, l'immunologie, la génétique, la thérapeutique, l'épidémiologie, l'imagerie, la physiopathologie cardiovasculaire, l'hématologie, l'inflammation, la cancérologie, les fonctions motrices et l'exposition aux risques environnementaux. Ces domaines correspondent très majoritairement (environ 80 %) à ceux regroupés dans le pôle scientifique BMS (Biologie, Médecine, Santé) de l'UL et plus minoritairement à ceux du pôle scientifique AM2I (Automatique, Mathématiques, Informatique et leurs Interactions) . L'ED *BioSE* se caractérise par un potentiel d'encadrement de 185 chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR), auxquelles s'ajoutent 51 personnels ayant obtenu une autorisation de co-encadrement (ACT) par l'UL. Pour l'année 2015-2016, 167 doctorants étaient inscrits à l'ED *BioSE*, déterminant un taux d'encadrement de 0,95 doctorant par HDR (chiffre moyen) et de 1,78 doctorant par HDR actif (ayant dirigé au moins un doctorat au cours des quatre dernières années).

L'ED *BioSE* demande un renouvellement à l'identique, avec une évolution essentiellement ciblée sur la mise en application de l'arrêté du 25 mai 2016.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

L'ED *BioSE* dispose d'un Conseil de 15 membres, constitué du directeur, de son assistante, de six représentants des UR, de quatre doctorants et de trois membres représentants le monde socio-économique dont deux sont externes à l'UL (un représentant d'une très petite entreprise locale, un représentant parisien d'une *big-pharma*) et un philosophe d'une unité mixte de recherche UL-CNRS. Ce choix de structuration, conforme à l'arrêté de 2006 sur la formation doctorale, ne permet qu'une représentation très partielle (moins de la moitié) de l'ensemble des quinze UR au sein du Conseil d'ED. Il n'est pas non plus très incitatif à une participation réellement active des UR à la vie de l'ED ; la faible présence des membres des UR lors de la visite par le comité HCERES pourrait être interprétée dans ce sens. Il est également difficile de mobiliser au long cours les représentants du monde socio-économique pour les réunions du Conseil de l'ED. Celui-ci se réunit

six à huit fois par an. Les missions du Conseil sont conformes à l'esprit de l'arrêté de 2006. Les comptes rendus de ses réunions sont publiés sur le site internet de l'ED. La gestion de l'ED est également assurée par un dialogue régulier par courriel au sein des membres de ce Conseil. Dans le cadre des procédures d'attribution des allocations de doctorat, le conseil est élargi en commission de recrutement par l'ajout de neuf à dix membres externes, choisis annuellement en fonction des thématiques des sujets sélectionnés au concours d'attribution des allocations au sein d'un panel d'une cinquantaine d'experts proposés par les UR. Ce Conseil élargi se réunit une seule fois par an. L'ED possède un règlement intérieur, disponible sur le site internet de l'ED.

Le budget est en très grande partie consommé par les versements forfaitaires aux UR pour l'organisation des comités de suivi de thèse (500 euros par doctorant), ainsi que par une aide à la formation spécifique en Expérimentation Animale (Diplôme délivré par l'UL) et, à un moindre degré, par des aides à la mobilité des doctorants dans le cadre de formations ou conférences. L'ED *BioSE* ne contrôle pas la réelle utilisation de ces fonds par les UR, situation dont certains doctorants peuvent se plaindre. Le budget résiduel de l'ED est également beaucoup trop limité pour soutenir d'autres initiatives en faveur des doctorants.

Les doctorants auditionnés par le comité HCERES, assez faiblement mobilisés lors de l'entretien qui leur était réservé (-10 % des doctorants de l'ED) et peu représentatifs de la diversité des financements au sein de l'ED (80 % des doctorants présents étaient liés à un contrat doctoral sur allocation établissement), regrettent le manque de formalisation et l'absence relative d'une politique plus interventionnelle de l'ED. Il s'agit en particulier de points relatifs aux formations, aux aides à la mobilité et aux procédures de suivi des doctorants incluant les perspectives d'emploi post-thèse. Il convient toutefois de souligner qu'ils apprécient la disponibilité du secrétariat de l'ED et l'efficacité de la remontée des demandes vers la direction d'ED.

Toutes les thèses de l'ED *BioSE* sont financées. Une très forte proportion de doctorants sont salariés (médecins essentiellement, pour 37 %), avec 23 % des thèses associés à des contrats doctoraux, 19 % aux financements pour doctorants étrangers, 5 % par l'intermédiaire de financements de type CIFRE (convention Industrielle de formation par la recherche), entreprises ou contrats de recherche et 6 % aux financements ou cofinancements régionaux. Concernant les contrats doctoraux et les recrutements effectués sur allocations régionales, l'ED *BioSE* organise un concours annuel. La sélection des sujets est réalisée très en amont de la procédure des auditions avec la prise en compte de la taille des UR, de la durée des thèses, d'éventuelles doubles demandes région/allocation établissements, et de l'obtention préalable d'allocations établissements pendant les deux dernières années. Garantissant le respect du taux d'encadrement, cette procédure a efficacement contribué à l'abaissement de la durée des thèses (de 48,7 à 43,4 mois) entre 2012 et 2015. Au cours de la phase de concours, sont notés le sujet de thèse et la prestation (audition et réponses aux questions) des candidats. Dans un objectif de recherche d'un certain degré d'indépendance dans le recrutement, les membres externes du jury de concours (conseil élargi) ont un poids de notation plus important (notation du sujet pour 40 % et de l'audition pour 30 %) que les membres du conseil restreint, issus des UR (notation uniquement de la prestation pour 30 % de la note finale). Une politique visant à flécher un ou deux contrats doctoraux pour des thèses en cotutelle a été mise en place, favorisant l'ouverture internationale du recrutement des doctorants. Les doctorants rencontrés lors de l'entretien avec le comité HCERES, majoritairement issus de la procédure de recrutement sur concours, se félicitent de la transparence des procédures du concours. Une inquiétude forte est ressortie des entretiens avec la direction de l'ED et avec les doctorants quant à l'attribution des contrats doctoraux aux pôles scientifiques de l'UL, dessaisissant l'ED d'une politique de recrutement et risquant de placer l'école dans une simple position de validation de choix. Une procédure différente est en place pour le recrutement des doctorants liés à d'autres financements, gérés au fil de l'eau. Si cette procédure met en place une audition des candidats devant une partie des membres du Conseil d'ED, elle n'est pas apparue au comité HCERES comme un véritable concours d'entrée en doctorat.

L'ED *BioSE* accueille environ 40 % de doctorants issus de formations de master extérieurs au périmètre de l'UL. Près de la moitié d'entre eux sont issus d'un master étranger. L'existence d'une convention entre la Faculté de médecine et de Pharmacie de Nancy et l'Université de Wuhan (Chine) pour les étudiants en santé (médecine, pharmacie), fait bénéficier l'ED d'un recrutement de l'ordre de 10 % de doctorants chinois. L'attractivité internationale de l'ED doit pouvoir être étendue par une fidélisation des partenaires étrangers, et grâce aux projets INTERREG de l'Université transfrontalière de la Grande Région (UniGR, associant UL, Liège, Luxembourg, Sarrebruck, Trèves, Kaiserslautern) et de l'appel d'offre Idex/I-Site. Si le pourcentage de thèses en cotutelle est encore limité (4 %), l'ED a fait le choix de flécher un contrat doctoral par an sur une thèse en cotutelle. Des modalités spécifiques ont été mises en place pour la gestion des doctorants étrangers avec un financement minimal de 1000 euros/mois (bientôt 1200 euros) de présence en France. Une aide à la mobilité sortante est proposée par l'ED à travers une aide financière versée aux UR pour le déplacement des doctorants à un

congrès international. Celle-ci encourage également ses doctorants à effectuer des stages dans des laboratoires extérieurs, mais sans aide financière spécifique.

- Encadrement et formation des doctorants

Le potentiel d'encadrement de l'ED *BioSE* repose sur 185 titulaires de l'HDR associées à 51 personnels ayant obtenu une ACT. Pour l'année 2015-2016, le taux d'encadrement moyen est de 0,95 doctorant par HDR. Ce taux atteint 1,78 doctorant/HDR si on se réfère uniquement aux HDR ayant dirigé au moins un doctorat au cours des quatre dernières années (HDR « actif »), supposant qu'environ 40 % des HDR n'ont pas dirigé ou codirigé de doctorat au cours du dernier contrat d'établissement. Ce pourcentage est en partie lié à une forte proportion de professeurs d'université-praticiens hospitaliers (PU-PH) au sein des personnels HDR de l'ED *BioSE*. Les cas de sur-encadrements (au-dessus de 300 %) sont anecdotiques et liés à des situations très particulières sous le contrôle de l'ED.

Le suivi des doctorants s'appuie sur la participation en 1^{ère} année (D1) et en 2^{ème} année (D2) de doctorat à la réunion de rentrée de l'ED (les doctorants D2 y présentent oralement leur thématique et leurs premiers résultats), la présentation orale de l'avancement des travaux des doctorants D3 lors de la journée scientifique annuelle de l'ED et la tenue d'un comité de suivi de thèse à 10 mois et 30 mois. Un entretien des doctorants D2 avec une partie des membres du Conseil a également été mis en place pour aborder de manière informelle les conditions de déroulement de la thèse, les compétences acquises et leurs traductions en lien avec la projection sur l'après-thèse. Selon l'avis des doctorants auditionnés, les directives liées au comité de suivi de thèse, précisées dans le règlement intérieur de l'ED ou lors des entretiens individualisés, et fournies au doctorant et à la direction de thèse devraient être plus explicites. L'aménagement de cette procédure en comité de suivi individuel en accord avec l'arrêté du 25 mai 2016 pourra être l'occasion d'une formalisation plus stricte de cet élément de suivi.

La durée des thèses, de l'ordre de 43 mois en 2015, est hétérogène en fonction du financement du doctorant (36-39 mois pour les doctorants sur financements pour étrangers et sur financements CIFRE, 43 mois pour les cliniciens et 45 mois pour les contrats doctoraux). Plus de la moitié des thèses concernant la période 2012-2015 ont dépassé 42 mois. Pour autant, la durée des thèses a significativement été réduite (48,7 à 43,4 mois) au cours de cette période, en lien avec la mise en place de procédures par l'ED (refus des dépôts de projets de doctorat des HDR liés par leur équipe à des durées de thèse supérieures à 48 mois, suivi individuel, financement, etc.). Cette politique devra être poursuivie et accentuée, notamment en ciblant les thèses financées sur contrats doctoraux dont la durée est étonnamment supérieure à la moyenne globale observée au sein de l'ED. Le renouvellement des emplois d'ATER (attaché temporaire d'enseignement et de recherche), sans que l'ED puisse intervenir, participe vraisemblablement à prolonger la durée des thèses des doctorants titulaires d'un contrat établissement ou Région. L'exigence d'une production scientifique d'au moins un article en 1^{er} auteur ou co-1^{er} auteur, associée à la volonté de l'excellence de production scientifique, notamment dans le domaine biologie-santé, pourrait aussi contribuer à une durée des thèses au-delà de 36 mois. Le taux d'abandon est inférieur à 5 % sur les dernières années. Au-delà de l'impact des comités de suivi de thèse sur la détection de cas pouvant évoluer vers un abandon, l'ED cherche à trouver, à travers des entretiens avec chaque doctorant, son directeur de thèse, une solution pour que le doctorat puisse se poursuivre dans de bonnes conditions. Cette procédure de type médiation, indiquée dans le règlement intérieur, est assez classique ; elle n'apparaît cependant pas clairement connue des doctorants présents lors de l'entretien avec le comité HCERES.

Concernant les formations complémentaires, gérées à travers l'interface ADUM (Accès Doctorat Unique Mutualisé) mise en commun avec les autres ED de l'UL, il est à noter une faible participation des doctorants (malgré une grande hétérogénéité) aux formations professionnalisantes. Plusieurs aspects peuvent expliquer cette situation : le choix de l'ED de ne pas obliger les doctorants à suivre ce type de formations (mais la simple recommandation de suivi de 30 crédits dont au moins un tiers à visée professionnelle), l'absence de modules de formations spécifiques à l'ED *BioSE* et des aspects pratiques, selon les doctorants, liés aux horaires, à la localisation géographiques des modules d'enseignement et aux difficultés de certains à voir leurs déplacements pris en charge ou remboursés. Les doctorants regrettent également un manque d'information quant à l'importance des formations doctorales parallèles au travail scientifique de thèse et la faiblesse de l'offre de formation sur l'insertion professionnelle. L'évolution des comités de suivi de thèse en comité de suivi individuel, prenant en compte l'ensemble de la formation doctorale en accord avec l'arrêté du 25 mai 2016, est une opportunité pour assurer une meilleure intégration des formations professionnalisantes au sein du parcours de thèse des doctorants de l'ED *BioSE* et à mobiliser aussi bien les UR partenaires et les doctorants pour la proposition de formations spécifiques.

L'animation auprès des doctorants est centrée sur la journée de rentrée de l'ED, une journée scientifique des doctorants, les Doctoriales et la participation à des écoles d'été (sous la forme d'une incitation). Jusqu'à présent, les

jours scientifiques des doctorants sont organisées par l'ED, en partenariat avec l'association de doctorants *A Team of BioSE*. Dès 2017, ces jours doivent être organisés par les doctorants, un changement qui pourrait avoir un impact positif sur le sentiment d'appartenance à l'ED *BioSE*, sentiment qui ne semble pas majeur selon les doctorants présents lors de l'entretien avec le comité d'experts. La dispersion géographique des doctorants au sein des UR devrait pouvoir être contrebalancée par des actions permettant aux doctorants de partager leurs expériences. En partenariat avec les doctorants élus en son Conseil et l'association de doctorants, l'ED *BioSE* devrait mener une réflexion quant à de telles actions fédératrices.

- Suivi et Insertion des docteurs

Le suivi des docteurs est assuré par la Sous-Direction aux Etudes Doctorales (SDED) de l'UL, par le biais d'enquêtes annuelles menées auprès des deux dernières promotions de diplômés. Les données récoltées sont hétérogènes en termes de taux de réponses (plus de 80 % pour les promotions 2009 à 2011, 60 % pour la promotion 2011-2012). Le taux d'insertion à 2 ans dans un emploi stable du niveau Doctorat est de l'ordre de 30 % dont les deux tiers sont des hospitaliers et un tiers sont recrutés dans le privé. Près de 58 % des diplômés sont en emplois temporaires incluant une très forte proportion de post-doctorants. On compte également 7,5 % des docteurs de l'ED *BioSE* qui restent en recherche d'emploi deux ans après l'obtention de leur Doctorat. La comparaison de ces résultats avec les chiffres nationaux est rendue difficile par le choix de l'UL de réaliser son enquête à deux ans et non à trois ans après l'obtention du Doctorat. Malgré tout, les chiffres pour l'insertion professionnelle des docteurs formés à l'ED *BioSE* ne révèlent pas de situation anormale particulière.

Autoévaluation et projet :

Si une autoévaluation globale de la formation doctorale a été menée par l'UL à la dimension de l'établissement, aucune autoévaluation formalisée n'a été réalisée sur l'ED *BioSE*. Une procédure à type d'analyse SWOT a cependant été menée par l'école elle-même, permettant de définir une liste de points forts et de points d'amélioration (fréquence des réunions entre l'ED et les directeurs d'UR, coordination avec les pôles scientifiques, politique de communication avec les doctorants, liens avec l'industrie, attractivité internationale, développement de formations et exigence de suivi, réduction de la durée des thèses, amélioration des procédures de suivi des docteurs). Si cette analyse semble objective et pertinente sur de nombreux aspects, certains points perfectibles supplémentaires ont été relevés par les membres du comité HCERES à l'issue des différents entretiens (*cf* § Points faibles et § Recommandations).

Le projet de l'ED *BioSE* pour le prochain contrat quinquennal propose de conserver un grand nombre de procédures actuelles avec un aménagement lié aux nouvelles modalités définies par l'arrêté du 25 mai 2016, la proposition de mise en place d'une commission pédagogique pour le suivi des doctorants et la proposition de répartition partagée des contrats doctoraux entre politique des pôles scientifiques et politique de l'ED *BioSE*. Cette dernière proposition a fait naître une forte inquiétude quant à l'attribution des contrats doctoraux aux pôles scientifiques, inquiétude relayée par la direction de l'ED, les représentants des UR et les doctorants ayant participé aux entretiens avec le comité HCERES. Des souhaits d'amélioration, pour l'instant plutôt conceptuels que pratiques, sont listés pour répondre aux points perfectibles soulignés par l'analyse SWOT menée par l'ED *BioSE*.

Appréciation globale :

Les doctorants de l'ED *BioSE* apprécient la disponibilité de la direction de leur école et de son secrétariat. Cette implication a permis à cette ED de mettre en place à bon escient un mode de recrutement de qualité de doctorants sur contrats doctoraux, un suivi efficace de ses doctorants notamment par des comités de suivi de thèse, une politique de réduction de la durée des thèses qui a montré une certaine efficacité, et une ouverture internationale en particulier par l'intermédiaire d'un partenariat avec une université chinoise.

Si l'ED *BioSE* bénéficie d'un adossement scientifique de qualité, le manque d'implication active des UR dans la vie de l'ED et l'aide à la formation des doctorants pèse sur l'école. Une réelle prise en compte de l'importance des formations professionnalisantes et spécifiques dans le parcours doctoral, en parallèle du travail expérimental, doit aboutir à la proposition de nouvelles formations répondant aux attentes des usagers de l'ED, et à un fort taux de suivi de ses formations par les doctorants. Il est à noter également la nécessité d'une meilleure communication, aussi bien auprès des doctorants que des directeurs de thèses et des directions des UR, concernant les procédures de suivi et d'aide aux doctorants. Une meilleure coordination avec les pôles scientifiques mis en place par l'UL devrait également permettre de lever des inquiétudes, notamment en termes de recrutement sur contrats doctoraux.

Points forts :

- Procédures de recrutement des contrats doctoraux par concours transparent, avec l'apport d'experts externes.
- Durée globale des thèses maîtrisée et en nette réduction, en lien avec la politique de l'ED.
- Suivi des doctorants satisfaisant, notamment grâce à l'investissement important de la direction et du secrétariat de l'ED.
- Ouverture internationale (Université de Wuhan, Chine) en phase de développement.

Points faibles :

- Faible représentativité de la diversité des UR au sein du Conseil de l'ED.
- Investissement trop limité des UR dans la vie de l'ED.
- Future attribution des contrats doctoraux par les pôles scientifiques qui pourrait minimiser le rôle de l'ED.
- Manque de contrôle de l'utilisation par les UR des fonds destinés à financer les missions, le suivi et les formations des doctorants.
- Faible participation des doctorants aux formations, et offre de formation spécifique qui reste à construire.
- Communication (procédures, formations, médiations) encore perfectible avec les doctorants.

Recommandations pour l'établissement

L'ED *BioSE* a su mettre en place des procédures de qualité quant au mode de recrutement des doctorants sur contrats doctoraux, au suivi de ses doctorants, à la réduction de la durée des thèses et à une certaine ouverture internationale. La direction de l'ED devra s'appuyer sur la pérennisation de ces procédures et leur élargissement aux points perfectibles. Pour être efficace, son action devra être mieux soutenue par les UR. En effet, le comité HCERES encourage une plus grande implication des UR dans la vie de l'ED, dont la plus-value semble aujourd'hui quasiment inexistante. Une réflexion devrait être menée avec les UR et avec les doctorants pour construire un bouquet de modules de formation répondant aux attentes des usagers de l'ED et permettant une employabilité maximale des docteurs formés dans l'ED *BioSE*. Une confiance réciproque devrait être instaurée entre l'ED, ses UR d'adossement et ses doctorants pour trouver un mode satisfaisant et transparent d'aide à la formation ou à la mobilité des doctorants. Le comité HCERES recommande que cette réflexion prenne en compte la nécessité de dégager une part plus importante du budget de l'ED destinée à des actions directement visibles auprès des doctorants. L'ED pourrait saisir l'opportunité de prendre en charge (au moins en partie) la formation de ses doctorants soit directement, soit par le biais du CLED.

Le sentiment d'appartenance à la communauté des doctorants et des docteurs de l'ED *BioSE* est nettement perfectible. L'implication de l'association de doctorants *A Team of BioS* (ou d'autres associations) dans la vie de l'ED est donc à encourager. Un tel impact devrait également être recherché en matière de formalisation et de communication auprès des doctorants et des directions de thèse.

Le comité recommande fortement le maintien de la procédure mise en place par l'ED *BioSE* relative à l'attribution et au recrutement des doctorants sur contrats doctoraux. En définitive, le comité s'interroge sur l'impact potentiellement négatif de l'attribution des contrats doctoraux par l'établissement aux pôles scientifiques, choix qui pourrait menacer le positionnement et la visibilité de l'ED.

Observations de l'établissement

**Direction de la Recherche et de
la Valorisation**

91 avenue de la Libération
BP454
54001 NANCY Cedex

Frédéric VILLIERAS
vp-recherche@univ-lorraine.fr

Pierre MUTZENHARDT
president@univ-lorraine.fr

HCERES
2 rue Albert Einstein
75013 Paris

Objet : Observations de portée générale sur le rapport d'évaluation C2018-EV-0542493S-DEF-PED180014081-020148-RT

Ecole Doctorale Biologie, Santé, Environnement – ED 266 BIOSE

Madame, Monsieur,

Je vous remercie pour le rapport d'évaluation réalisé pour l'Ecole Doctorale Biologie, Santé, Environnement (BIOSE), que vous nous avez transmis le 21 mars 2017. Je tiens également à remercier très sincèrement les évaluateurs pour la qualité des échanges lors de la visite et pour l'analyse de cette Ecole Doctorale.

Après consultation du directeur de l'Ecole Doctorale, je vous informe que nous prenons bonne note des points forts relevés par le comité ainsi que des recommandations émises, en particulier nous souhaitons porter les précisions suivantes à la connaissance du Haut Comité :

- Concernant la composition du conseil de l'ED :

Cette composition respecte l'arrêté de 2006 et est représentative du paysage des unités de recherche de l'ED, à savoir 2 représentants des EA, 2 pour les INSERM et 2 pour les CNRS. L'évolution de la composition du conseil de l'ED, à partir de septembre 2017, a été annoncée lors de l'assemblée générale de 2016, lors d'une des réunions du pôle BMS, dans le projet de l'ED BioSE, et a été expliquée au comité HCERES, en conformité avec le nouvel arrêté de 2016. Il y aura une meilleure représentation des UR puisque le conseil devrait passer de 12 à 20 membres.

- Concernant le suivi de l'utilisation des crédits par les unités de recherche :

Une somme de 400 à 500€ était versée à l'UR lors de l'inscription en 2^{ème} année du doctorant et à réception du rapport à 10 mois du comité de suivi de thèse afin de participer aux frais de déplacement des membres du comité de suivi. L'ED prend également en charge le déplacement des doctorants à des congrès. Ces prises en charge sont parfaitement contrôlées car remboursées sur factures.

- Concernant la communication :

La communication (procédures, formations, médiations) avec les doctorants et (présentations régulières lors de réunions de pôle BMS et AM2I) avec les directeurs d'UR, n'est pas suffisamment efficace, et des mesures ont été proposées dans le projet. Certaines sont déjà mises en place avec le pôle BMS.

- Concernant la durée de thèse :

Cette durée est anormalement et paradoxalement plus longue pour les titulaires d'un contrat doctoral : cette remarque est exacte et s'explique simplement par le fait que la plupart de ces doctorants ont exercé des charges d'enseignement, suivies d'un ATER, ce qui allonge la durée de la thèse avec une moyenne à 4 ans.

ADRESSE POSTALE

UNIVERSITE DE LORRAINE
34, COURS LEOPOLD – CS 25233
54052 NANCY CEDEX
EMAIL@UNIV-LORRAINE.FR
WWW.UNIV-LORRAINE.FR



- Concernant la formation :

La faible participation des doctorants aux formations est un point qui a attiré l'attention du conseil de l'ED, ce dernier ayant proposé dans le projet de l'ED, la constitution d'un conseil pédagogique en charge de la formation du doctorant. De même, dans le projet de l'ED est clairement précisé que les UR de l'ED BioSE devaient davantage s'investir dans la formation spécifique, qui existe mais qui est mal exploitée.

- Concernant l'attribution des contrats doctoraux :

Le décret du 22/09/2011 portant création de l'Université de Lorraine, prévoit par ailleurs la mise en place de Pôles Scientifiques, structures de pilotage et d'animation scientifique, ayant pour prérogative la répartition des emplois et les crédits entre des laboratoires qu'il regroupe. La répartition des rôles entre pôles et écoles doctorales devrait notamment se concrétiser en 2018 par un nouveau processus de répartition des contrats doctoraux : les pôles, dotés par l'UL d'une enveloppe de contrats doctoraux, répartiront les supports entre les écoles doctorales en fonction de la politique scientifique décidée au sein de chaque pôle. Conformément au rôle qui leur est confirmé dans le cadre du nouveau texte sur le doctorat du 25/05/2016, les écoles doctorales assureront le recrutement des candidats et l'attribution des contrats doctoraux, garantissant ainsi la qualité des recrutements de doctorants. L'attribution des contrats doctoraux par les écoles doctorales n'est donc pas remise en cause par l'établissement.

Vous remerciant à nouveau pour cette évaluation qui permettra à l'Ecole doctorale BIOSE de poursuivre sa réflexion en fonction des recommandations émises, je vous prie d'agrèer, Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Pierre MUTZENHARDT
Le Président
Président de l'Université de Lorraine